Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Bureau
du jeudi 28 juillet 2016

Compte-rendu

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques ; **Loïc CAURET**, CDG des Côtes d'Armor (***pouvoir de Jean-Louis NOUHAUD***, *CDG de Haute-Vienne)* ; **Philip SQUELARD**, CDG de Loire-Atlantique ; **Marc GODEFROY**, CDG du Nord (en visio) ; **François FORIN**, CDG de Meurthe-et-Moselle ; **Antoine de MENTHON**, CDG de Haute-Savoie ; **Reine BOUVIER**, CDG du Gard ; **Martial de VILLELUME**, CDG de Charente-Maritime (invité), **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille et Vilaine (invité), représenté (en audio) par **Louis LE COZ**, Vice-Président et **Jean-Michel PAVIOT**, Secrétaire Général.

EXCUSÉS

Roland LABRANDINE, CDG du Puy de Dôme ; **Daniel LEROY**, CDG DE LA Seine et Marne ; **Catherine DI FOLCO**, CDG du Rhône ; **Jacques Alain BENISTI**, CIG Grande Couronne ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire**.**

Présidents présents et représentés : 10 (dont 2 invités).

1. ACCOMPAGNEMENT RELATIF A LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'INFORMATION DES CDG, DANS LE CADRE DU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR MUTUALISE DES CENTRES

Michel HIRIART rappelle que compte-tenu de délais contraints et à la suite des réunions des Groupes Pilote et Projet du 07 juillet dernier, sous l'égide de la Commission communication, le Bureau est réuni pour prendre une décision concernant le choix de l'opérateur qui sera chargé :

- de réaliser l'état des lieux des systèmes d'information des CDG,
- et définir un scénario privilégié en vue de la mise en œuvre du schéma directeur mutualisé des Centres.

Le Président HIRIART souligne que des représentants des trois différentes Coopérations informatiques ont été invités à participer à cette réunion de Bureau pour procéder au choix le mieux éclairé.
Il rappelle que la société BEARINGPOINT est titulaire du marché UGAP "Conseil en SI et Télécom" depuis mars 2016. Elle a été auditionnée le 07 juillet dernier par le Groupe Pilote de la Commission "communication, nouvelles technologies et dématérialisation", co-présidée par François FORIN et Marc GODEFROY.

La Fédération, bien que personne morale de droit privé, s'inscrit désormais dans les règles de la commande publique. Le choix du titulaire du marché de l'UGAP assure le respect des règles des marchés publics. Si l'offre du titulaire du marché de l'UGAP n'est pas retenue, un appel d'offres devra être lancé.

Le Groupe Pilote a rendu compte de l'audition de BEARINGPOINT au Groupe Projet, en jugeant son offre complète et satisfaisante d'un point de vue qualitatif. Cette offre répond aux attentes de la Commission, notamment en termes de compréhension de la mission, de méthodologie et d'expertise.

A la suite du Groupe Pilote, le Groupe Projet a formulé un avis positif sur cette offre, sous réserve d'une évolution favorable du prix de la prestation qui doit être révisé. La Fédération a été chargée de négocier le coût de cette prestation.

François FORIN rappelle que le prix de l'offre "hors option", évoqué lors de l'audition, était de 264.130 €HT. L'objectif fixé visait à atteindre un prix compris dans une enveloppe d'environ 200 K€ HT, plus ou moins 10%, en vue d'une présentation de cette offre aux instances de la Fédération, pour décision.

Marc GODEFROY souligne le caractère très structuré et qualifié de la proposition de BEARINGPOINT et rappelle les trois phases de la démarche :

Phase 1, *"Cadrage du projet"* : collecte et analyse de la documentation disponible, issue des CDG et des Coopérations informatiques. Elle organise les activités du projet (planification du pilotage, entretiens à réaliser, réunion de lancement).

Phase 2, *"Analyse de l'existant"* : définit précisément les périmètres d'intervention et les applications utilisées par les CDG. Elle vise également à identifier les outils les plus performants aujourd'hui utilisés par les Centres, en appréciant le service apporté aux Collectivités, le niveau de performance (disponibilité des outils, aptitude à évoluer), de coût et de couverture fonctionnelle, en vue d'établir un classement des meilleurs outils informatiques disponibles.
Plusieurs entretiens et des visites de sites représentatifs, en termes d'applications, seraient réalisés pour une meilleure qualité des données et une analyse plus approfondie que le seul examen des résultats de l'enquête fondée sur l'exploitation d'un questionnaire à co-construire avec le Groupe Pilote. L'analyse de l'existant reposera sur un spectre large mais l'ambition d'exhaustivité sera centrée sur l'exploration des domaines fonctionnels : suivi des carrières des agents, offres et demandes d'emplois, organisation de concours et d'examens, droit syndical, fonctionnement des instances paritaires gestion de la paye...

Phase 3, *"Identification de scénarios cibles et d'une trajectoire"* : identifie les axes stratégiques du schéma directeur mutualisé, en vue de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu des évolutions futures. Elle vise également à définir un scénario privilégié qui permettrait d'atteindre la cible définie pour 2019, selon 4 axes : stratégique, fonctionnel, organisationnel et financier.

La date d'échéance de l'intervention de BEARINGPOINT et de remise du livrable est prévue le 27/01, sous réserve de commencer l'opération rapidement.

François FORIN souligne que les différentes phases de cette démarche impliquent un engagement fort de la Fédération, du Groupe Projet et du Groupe Pilote.

Marc GODEFROY rappelle que le prix initial de la prestation était de 367.608 € HT "options comprises", et incluait un nombre de jours d'intervention très élevé. La Fédération a demandé une offre alternative et la Commission s'est orientée vers l'offre "hors option", ce qui a permis de réduire le nombre de jours de la mission à 214,5 :

- en s'appuyant plus fortement sur la participation du Groupe Pilote et du Groupe Projet qui constitue un échantillon représentatif des Centres,
- en centrant l'ambition d'exhaustivité de l'analyse de l'existant sur l'exploration des domaines fonctionnels,
- en limitant les déplacements des consultants.

Michel HIRIART rappelle le nombre de jours consacrés aux différentes phases : phase 1 : 20,5 / phase 2 : 101 / phase 3 : 93.

L'offre "hors option", négociée par la Fédération, est passée de :

- 264.130 € HT, le 07 juillet,
- à 220.054 € HT, le 11 juillet,
- puis 212.934 € HT le 13 juillet.

Ce dernier montant atteint l'objectif fixé en interne et constitue l'offre forfaitaire définitive de BEARINGPOINT.

Marc GODEFROY ajoute que la réduction du coût a été réalisée sans altérer la qualité de l'offre.

Louis LE COZ et Jean-Michel PAVIOT expriment leur accord avec la démarche réalisée et la volonté de privilégier la qualité de la prestation.

Michel HIRIART demande au Bureau sa position sur l'accompagnement proposé par BEARINGPOINT, compte-tenu de toutes les caractéristiques de l'offre qui ont été rappelées.

A l'unanimité, les membres du Bureau présents et les représentants des Coopérations informatiques invités donnent leur accord sur la proposition UGAP-BEARINGPOINT.

Michel HIRIART indique que la Fédération se rapprochera de BEARINGPOINT et de l'UGAP pour leur faire part de cet accord et conclure le contrat.

Thierry SENAMAUD aborde la question du "chef de projet" souhaité par BEARINGPOINT pour l'exécution de la mission. Etant donné le besoin exprimé par BEARINGPOINT, il propose, qu'à ses côtés, un technicien de chaque Coopération le rejoigne. Le Bureau et les représentants des Coopérations y sont favorables.

2. GIP INFORMATIQUE

Michel HIRIART rappelle que la solution du GIP est préconisée, à la suite d'une étude juridique, pour ce qui concerne la mise en œuvre du schéma directeur. Il s'agit désormais de constituer le dossier en vue de sa transmission aux pouvoirs publics, le GIP devant être approuvé par décret.
Une rencontre avec M. DELSOL, Directeur général de la DGLC, est prévue le 29 juillet prochain, et la constitution du GIP sera abordée[1].

Michel HIRIART et Marc GODEFROY relèvent, parmi les propositions de la Commission communication, que l'adhésion au GIP se ferait sur la base d'un "socle commun" à l'ensemble des membres, d'un montant limité favorisant l'adhésion au projet et couvrant le fonctionnement administratif de base.

L'adhésion au "socle commun" ouvrirait la possibilité d'une utilisation "à la carte" des outils et prestations proposés par le GIP, dont le coût serait supporté par ses seuls utilisateurs.

Plus les Centres seront nombreux au sein du GIP, plus les frais exposés seront faibles.

Marc GODEFROY précise qu'il est envisagé de créer, au sein du GIP, un budget annexe par application informatique qui inclurait l'acquisition de l'outil, son amortissement, sa maintenance, sous réserve des contraintes juridiques.

Michel HIRIART précise que l'une des premières missions du GIP sera de mettre en œuvre le schéma directeur national des systèmes d'informations. Il indique, qu'en toutes hypothèses, la Fédération ne procédera à aucun recrutement dédié et le GIP ne reprendra pas d'éventuelles difficultés financières rencontrées au sein des groupements existants.

Loïc CAURET relève qu'il s'agira de déterminer rapidement si certaines missions du GIP seront internalisées ou externalisées. Par exemple, en ce qui concerne l'organisation administrative, les outils à mettre en place ou encore la recherche et développement. Loïc CAURET est ainsi favorable à l'externalisation pour ce qui concerne la R et D, par exemple.

[1] Le Président Michel HIRIART a rencontré M. Bruno DELSOL le 29/07. Le GIP a été évoqué, entre autres sujets ; la DGCL est favorable à cette idée. Le DGCL a désigné un agent pour nous accompagner concernant les modalités de mise en place du GIP. M. DELSOL est également favorable à ce qu'une étude juridique soit réalisée avec un avocat.

Martial de VILLELUME note que le site Emploi Territorial fonctionne sans recrutement dédié, les techniciens des Centres l'animant en collaboration avec ceux du CNFPT. Il propose de dupliquer ce modèle, ce qui développerait également l'intérêt des techniciens des CDG pour le fonctionnement du GIP et permettrait une maîtrise des coûts. Il s'agit de ne pas déconnecter la base de l'outil, même si certains aspects, tels que la R et D, peuvent être externalisés.

Michel HIRIART souscrit à l'opinion de Martial de VILLELUME et précise qu'il pourrait être envisagé que la maintenance qui serait assurée par les Centres, du fait de leur implication, fasse l'objet d'une forme d'indemnisation.

Marc GODEFROY observe que l'esprit des discussions qui ont eu lieu manifestait une orientation à ce sujet : le GIP ne devrait pas recruter d'experts et "l'externalisation" peut être réussie grâce à l'apport de l'expertise des Centres de gestion au GIP. Cela revient à donner de la force à nos expertises, au service de tous, à travers le fonctionnement du GIP. L'idée d'une éventuelle compensation financière doit toutefois être abordée avec prudence. Il relève que l'apport en industrie devrait pouvoir être compensé financièrement, au coût réel du temps investi pour le GIP.

Antoine de MENTHON estime que, dans le cas où un Centre mettrait ponctuellement un agent technicien à "disposition", le coût correspondant devrait être partagé entre l'ensemble des membres du GIP.

Martial de VILLELUME considère que tous les Centres devront être incités à devenir des acteurs du GIP.

Marc GODEFROY propose qu'au niveau du recrutement dans les CDG, les fiches de poste des informaticiens prévoient l'exercice de leur mission en réseau, pour affirmer le lien avec les missions du GIP.

Louis LE COZ et Jean-Michel PAVIOT considèrent que les développements relèvent de l'externalisation, alors que les aspects métiers et maintenance des outils relèvent de l'interne. En toutes hypothèses, ils insistent sur la nécessaire "neutralité financière des transferts" qui suppose une négociation entre les Coopérations informatiques et le GIP.

Michel HIRIART rappelle qu'à terme, le GIP a vocation à se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes après avoir assuré la neutralité financière liée aux transferts, c'est-à-dire sans reprise d'un éventuel passif.

François FORIN souligne que les adhérents du GIP seront les Centres de gestion et non les Coopération informatiques actuelles qui n'ont pas vocation à perdurer.

Thierry SENAMAUD rappelle que le dossier GIP devra être transmis à brève échéance aux pouvoirs publics. Dans le but d'assurer un montage solide du dossier et de cerner tous les aspects de la question, il propose que l'avocat de la FNCDG puisse échanger avec ceux des Coopérations informatiques.
Le Bureau et les représentants des Coopérations y sont favorables.

Michel HIRIART et Loïc CAURET rappellent également que la question du transfert des outils existants, acquis ou développés par les Centres et Coopérations, qu'ils pourraient mettre à disposition du GIP, doit être examinée juridiquement, compte-tenu de leur propriété et des conditions contractuelles délimitant le droit d'usage de ces "équipements".

Marc GODEFROY note que le transfert d'applications vers le GIP doit s'inscrire dans le cadre du SDSI, c'est-à-dire que le transfert est lié à la pertinence de l'application. Sa maintenance reviendrait ensuite aux CDG.

Philip SQUELARD rappelle que l'évaluation des outils une fois réalisée, il appartiendra à BEARINGPOINT de proposer de retenir les plus adaptés. Il souligne la nécessité d'associer les techniciens des Centres pour mener à bien la phase de transition à venir, ce qui permettrait de réfléchir, dans un second temps, aux évolutions des logiciels.

Marc GODEFROY considère que le travail relatif aux évolutions à mener peut être accompli, notamment, avec la participation des experts des Coopérations informatiques, lesquelles apporteraient ainsi leur contribution au GIP, plutôt que par le recrutement ou l'appel à une expertise externe.

Loïc CAURET estime qu'une certaine gestion administrative devra être prévue au sein du GIP, concernant, par exemple, la comptabilité et le recouvrement à mettre en place.

Philip SQUELARD relève qu'il est dans l'intérêt de tous les Centres de s'inscrire dans le cadre de ce projet dès l'origine, sachant qu'un décret doit reconnaître le GIP et ses adhérents. Un Centre qui souhaiterait le rejoindre ultérieurement impliquerait une révision du décret. Philip SQUELARD note également qu'il est nécessaire de prévoir le budget prévisionnel du GIP, en particulier dans son aspect fonctionnement, couvert par l'adhésion au "socle commun".

Michel HIRIART note qu'il pourra être prévu, au sein du GIP, un recrutement administratif à inclure dans le budget prévisionnel à construire.

Marc GODEFROY ajoute que l'adhésion au "socle" ne sera pas contraignante et sera peu coûteuse. Elle manifestera une volonté d'engagement dans la réalisation du schéma directeur.

Concernant l'adhésion au GIP, **François FORIN** rappelle qu'elle se fera sur une base volontaire et **Marc GODEFROY** insiste ainsi sur la nécessité de susciter l'adhésion maximum des Centres, ce que le Ministère observera également.

Michel HIRIART se réjouit de l'intérêt que suscite le projet depuis son lancement et rappelle que 31 Centres de gestion ont participé aux réunions de la Commission communication.

Il ajoute que ce projet s'inscrit dans un élan de mutualisation générale qui engage à ne pas construire isolément, mais au contraire à rationaliser les outils dans la mesure où les CDG ont les mêmes besoins pour faire face à leurs missions obligatoires communes sur tout le territoire.

Le GIP devra constituer une source d'économies et de performance pour les CDG et les Collectivités, et la Fédération fera son maximum pour obtenir l'adhésion de l'ensemble des Centres.

Loïc CAURET propose d'inclure, dans le projet de statuts, un préambule reflétant l'esprit du projet et le sens de l'adhésion au GIP.

- **CONCLUSIONS :**

A l'unanimité :

- les membres du Bureau présents et les représentants des Coopérations informatiques invités donnent leur accord sur la proposition UGAP-BEARINGPOINT.

- Dans le cadre du GIP, les techniciens des Centres de gestion apporteront l'expertise des Centres au Groupement pour ce qui concerne les aspects métiers et maintenance des outils. L'externalisation pourra être envisagée concernant les aspects recherche et développement.

- Une certaine gestion administrative devra être prévue au sein du GIP, pour couvrir son fonctionnement de base (par exemple, comptabilité, recouvrement). Le budget prévisionnel du GIP, à construire, prévoira un recrutement administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie